



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

13176610

14 NOV. 2013
BRUXELLES

Greffe

N° d'entreprise : 0866.973.924

Dénomination (en entier) : LUFF SPRL

(en abrégé):

Forme juridique : société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée

Siège : avenue Louise 165
1050 IXELLES**Objet de l'acte : AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC RENONCIATION
INDIVIDUELLE AU DROIT DE SOUSCRIPTION PREFERENTIELLE -
MODIFICATION DES STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé le vingt-neuf octobre deux mille treize, par Maître Peter VAN MELKEBEKE, Notaire Associé à Bruxelles,

que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée "LUFF SPRL", ayant son siège à 1050 Ixelles, avenue Louise, 165, a pris les résolutions suivantes:

1° Confirmation que le siège social a été transféré à l'adresse suivante 1050 Ixelles, avenue Louise, 165 par décision du gérant en date du 1er juin 2006. Modification de la première phrase de l'article 3 des statuts comme suit :

"Le siège social est établi à 1050 Ixelles, avenue Louise, 165."

2° Augmentation du capital de la Société à concurrence de cent soixante-sept mille quatre cents euros (€ 167.400,00), pour le porter à cent quatre-vingt-six mille euros (€ 186.000,00).

L'augmentation du capital a été réalisée par apport en numéraire et par la création de mille six cent septante-quatre (1.674) parts du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes et participant aux bénéfices pro rata temporis à partir de la souscription. Il a été procédé, séance tenante, à la souscription en numéraire et au pair comptable desdites parts nouvelles, au prix de cent euros (€ 100,00) chacune et chaque part a été libérée à concurrence de vingt pour cent (20 %).

Les apports qui consistent en numéraire ont été déposés, conformément à l'article 311 du Code des sociétés, à un compte spécial numéro 363-1269536-40 au nom de la Société, auprès de la banque ING, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet établissement de crédit, le 28 octobre 2013, laquelle a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans son dossier.

3° Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision d'augmentation du capital qui précède, remplacement de l'article 6 des statuts par le texte suivant :

*"Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-six mille euros (€ 186.000,00), représenté par mille huit cent soixante (1.860) parts sociales, sans valeur nominale."***POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.**

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE
Notaire Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature